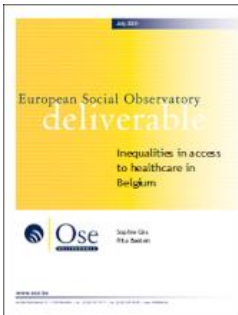


Accès aux soins de santé en Belgique : les inégalités s'accroissent

Une étude publiée aujourd'hui par l'Observatoire social européen (OSE) pour le compte de l'Institut national d'assurance maladie-invalidité (INAMI) atteste que:



- En Belgique, les 20 % de personnes ayant les **revenus les plus faibles** sont beaucoup **plus susceptibles d'avoir des besoins en soins médicaux non satisfaits** que les personnes ayant des revenus plus élevés, en raison du coût de ces soins.
- Comparativement aux autres pays européens, le système de santé belge est **relativement peu performant** concernant l'accès aux soins de santé des sous-groupes de population défavorisés.
- La **couverture des frais d'hospitalisation** par l'assurance maladie obligatoire est **très faible** en Belgique par rapport aux autres pays de l'UE. Certains patients reportent des soins hospitaliers afin de ne pas aggraver leur endettement.
- Avec la pandémie de la **COVID-19**, les conséquences peuvent s'avérer dramatiques pour les patients en cas d'hospitalisation prolongée.

Un bon accès, avec de grandes différences

- L'**accès** aux soins de santé est **relativement bon** en Belgique pour l'ensemble de la population : 2% des adultes déclarent des besoins médicaux non satisfaits pour des raisons financières.
- Ce chiffre masque toutefois de **grandes inégalités**, selon les chercheuses de l'OSE, Rita Baeten et Sophie Cès : « *Ce sont principalement les personnes les plus vulnérables sur le plan socio-économique qui souffrent de besoins en soins de santé non satisfaits : 6,7% des personnes appartenant à la catégorie des revenus les plus bas connaissent des besoins en soins médicaux non satisfaits en raison du coût. Ce pourcentage est proche de zéro pour plus de la moitié de la population aux revenus les plus élevés* ».
- La **forte augmentation** du taux de besoins en soins de santé non satisfaits chez les personnes aux revenus les plus faibles est particulièrement préoccupante : de 4,1% en 2011, il passe à 6,7 % en 2017.
- Les personnes ayant un **arriéré** de paiement en matière de **loyer** ou de factures de **services publics** sont celles dont les besoins médicaux non satisfaits sont les plus fréquemment déclarés : 22,8 % des personnes, contre seulement 1 % parmi celles qui n'ont pas d'arriéré.
- La proportion de personnes ayant des besoins médicaux non satisfaits est **nettement plus élevée en Wallonie et à Bruxelles qu'en Flandre**.

L'étude identifie les principaux obstacles à l'accès aux soins de santé :

Absence de couverture par l'assurance maladie obligatoire

- Les personnes qui n'ont pas payé les cotisations sociales obligatoires, en particulier les travailleurs indépendants. Avec la pandémie actuelle qui frappe durement de nombreux travailleurs indépendants, un nombre encore plus important d'entre eux risquent de **ne plus pouvoir payer leurs cotisations de sécurité sociale** et donc de ne plus être couverts.

- Certaines personnes ont droit à une couverture mais ne prennent pas les mesures administratives nécessaires (par exemple, en raison d'un manque d'information ou de problèmes de santé mentale).

| L'avance des frais de santé remboursables : un obstacle majeur à l'accès aux soins de santé

L'obligation de payer des avances, qui est typique de notre système de paiement à l'acte, constitue un obstacle majeur à l'accès aux soins de santé ambulatoires – plus précisément, le paiement d'avances aux **kinésithérapeutes, dentistes et spécialistes**.

« L'application généralisée du tiers payant pour les soins dispensés par les médecins généralistes est généralement saluée comme une mesure améliorant considérablement l'accès aux soins primaires. Le fait que, dans certains cas, ce soit le professionnel de la santé qui détermine si le régime du tiers payant s'applique ou non n'est pas conforme à une politique sociale visant à garantir un droit social pour tous », affirment Rita Baeten et Sophie Cès.

| Les frais d'hospitalisation : un fardeau financier préoccupant

- En Belgique, la couverture des **frais d'hospitalisation** par l'assurance maladie obligatoire est l'une des plus faibles de l'UE : elle n'est inférieure qu'en Grèce, à Chypre et en Irlande.
- « Ce sont en particulier les factures pour les séjours de longue durée, notamment dans les services de soins intensifs, qui peuvent être élevées », affirment les chercheuses. Ce constat vaut aussi pour les patients admis dans une chambre commune et ayant droit à une intervention majorée.
- Les conséquences peuvent se révéler **dramatiques** : certains hôpitaux et médecins refusent de traiter les patients en retard de paiement, ou leur prodiguent moins de soins. Et les patients reportent des soins essentiels pour éviter d'accroître leur endettement.

| Conclusion : un système complexe, avec un filet trop peu serré

- L'accès financier aux soins de santé se détériore pour les personnes vulnérables en raison non seulement, de la difficulté à payer les restes à charge, mais aussi à avancer les frais remboursables.
- La **complexité** du système de santé belge – observée à tous les niveaux – constitue un frein additionnel non négligeable pour accéder aux soins de santé.
- Avec la **numérisation** progressive des services sociaux, administratifs et de santé, cette complexité tend à s'accroître encore davantage.

Les chercheuses invitent l'ensemble des acteurs du secteur des soins de santé à engager un **dialogue approfondi** sur la manière d'évoluer vers une meilleure couverture maladie dans notre pays.

POUR LA RÉDACTION

Téléchargez le rapport complet, la synthèse et le résumé ici :

Synthèse (français, 29p.)

http://www.ose.be/files/publication/health/2020_Ces_Baeten_NIHDI_Inequalities_access_care_Synthese_FR.pdf

Executive summary (anglais, 4p.)

http://www.ose.be/files/publication/health/2020_Ces_Baeten_NIHDI_Inequalities_access_care_Executive_Summary_EN.pdf

Rapport (anglais, 184p.)

http://www.ose.be/files/publication/health/2020_Ces_Baeten_NIHDI_Inequalities_access_care_Report_EN.pdf

Pour de plus amples informations, veuillez contacter Sophie Cès (sophie.ces@uclouvain.be) ou Rita Baeten (baeten@ose.be). Pour plus d'information sur l'Observatoire social européen : www.ose.be